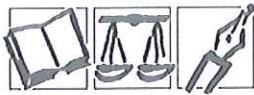


Chantal Loché  
Jean Van de Putte



1030 Bruxelles, le 8 mai 2015

Avenue Paul Deschanel, 50  
Tel. : 02 / 215.78.77  
Fax. : 02 / 242.03.25  
E-mail : chantal.loche@notaire.be

## Notaires associés

Société civile à forme de SPRL  
R.S.C. Bruxelles n° 866572561

*Benoit Du Four  
Jacqueline Maréchal  
Licenciés en Droit et Notariat*

*Marie Pierre Van Overstraeten  
Cathy Ruisseau  
Marilyn Perrini  
Carine Minne  
Collaborateurs*

*Anne Pasture  
Comptabilité*

ACP 083 – ST EXUPERY PAV. 7  
LA GESTION D'IMMEUBLES  
Chaussée de la Hulpe, 150 A  
1170 BRUXELLES

## **RECOMMANDÉE**

**Concerne : VENTE RAMADANOVSKI - RAMADANOVSKA**

**Gestionnaire du dossier : Carine Minne- 02/215.78.77 – carine.minne.222777@belnot.be**

V. REF. :

N. REF. :

Monsieur,

Je suis chargé de la rédaction du compromis de vente par Mr et Mme RAMADANOVSKI - RAMADANOVSKA du bien décrit ci-après :

### **COMMUNE DE EVERE (deuxième division) :**

Dans un immeuble à appartements multiples sis avenue des Anciens Combattants, 85, étant le bloc III d'un complexe immobilier cadastré d'après titre section D partie des numéros 85/X, 122/A, 87/C, 121/Q et 121/R et d'après cadastre récent datant de moins d'un an section D numéro 122/L, d'une superficie d'après titre et cadastre de 1 ha 15 a 20 ca.

**L'APPARTEMENT du type II, portant le numéro 11, situé au troisième étage à droite en façade côté avenue, dans le pavillon VIII du bloc III, devant faire partie de l'ensemble urbanistique « PARC SAINT EXUPERY » et comprenant :**

### **En propriété privative et exclusive :**

Un hall d'entrée, une cuisine avec terrasse, un living avec terrasse, deux chambres à coucher avec terrasse, un dégagement, une salle de bains, un water-closet et la cave numéro onze aux sous-sols.

### **En copropriété et indivision forcée :**

Les 14/1.000 ièmes des parties communes spéciales et les 14/3000 ièmes des parties communes générales dont le terrain.

L'étude travaille à bureaux fermés le mardi après-midi et le vendredi après-midi.

Tels que ces biens sont décrits à l'acte de base reçu par le notaire Albert Richir à Bruxelles le vingt-deux septembre mil neuf cent soixante-six, transcrit au troisième bureau des hypothèques de Bruxelles le 18 octobre suivant volume 6244 numéro 1.

Je vous prie de bien vouloir me faire parvenir conformément à l'article 577-11 § 1, du Code civil, les informations et documents suivants dans un délai de quinze jours :

- 1° le montant du fonds de roulement et du fonds de réserve, au sens du § 5, alinéas 2 et 3;
- 2° le montant des arriérés éventuels dus par le cédant;
- 3° la situation des appels de fonds, destinés au fonds de réserve et décidés par l'assemblée générale avant la date certaine du transfert de la propriété;
- 4° le cas échéant, le relevé des procédures judiciaires en cours relatives à la copropriété;
- 5° les procès-verbaux des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des trois dernières années, ainsi que les décomptes périodiques des charges des deux dernières années;
- 6° une copie du dernier bilan approuvé par l'assemblée générale de l'association des copropriétaires.

Pourriez-vous également me faire savoir si, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2001, des travaux nécessitant la rédaction d'un dossier d'intervention ultérieure ont été effectués dans les parties communes? Le cas échéant, je vous prie de me communiquer s'il a été fait usage de la possibilité prévue par l'article 49bis de l'AR du 25 janvier 2001 concernant les chantiers temporaires ou mobiles, à savoir si les tâches et obligations des copropriétaires portant sur la partie du dossier d'intervention ultérieure relative aux parties communes, ont été confiées au syndic.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.



Jean Van de Putte